

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2015**

Madame Janet Brooke : bilan des travaux au parc Saint-Henri

15-258003 CA 1^{er} septembre 2015

Madame exprime sa reconnaissance pour les actions prises par l'arrondissement pour la revitalisation du parc Saint-Henri. Elle souhaite savoir si des démarches visant le remplacement de la clôture qui ceinturerait autrefois la fontaine seront entreprises et si les interventions relatives à l'entretien du parc se poursuivront.

Le conseiller Sauvé et le maire Dorais répondent.

Suivi par la Direction des travaux publics : La D.T.P. effectuera une estimation des coûts de la réfection de la pelouse et de l'ajout de gravier dans le parc St-Henri afin d'évaluer la possibilité de l'inclure à la planification de 2016.

Madame Ethna Barry : bruit émis par le café-terrasse sur la rue Wellington

15-258044 CA 1^{er} septembre 2015

Madame se plaint des cafés terrasses de la rue Wellington où le bruit peut perdurer jusqu'à 3 heures du matin en plein quartier résidentiel. Elle souhaite que Wellington ne devienne pas une copie de la rue Notre-Dame. Elle précise que la rue a grandement besoin de nouveaux commerces, comme une épicerie, mais pas de nouveaux bars ou cafés-terrasses.

Le maire Dorais, le conseiller Sauvé et Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine, répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : La DAUP a communiqué avec la requérante au sujet du problème de bruit généré par le café Wellington. La réglementation lui a été expliquée avec des précisions sur les heures d'ouverture des terrasses. De plus, la vérification du certificat d'usage a été faite et un avis a été envoyé au propriétaire pour qu'il vienne régulariser la situation de l'établissement. Concernant l'utilisation d'une terrasse à l'arrière du commerce, après vérifications, il s'avère que cet espace n'est utilisé que par le personnel du commerce. Pour ce qui est de la terrasse à l'avant, le bruit qui y est généré et qui cause problème à la requérante se produit surtout à l'heure de la fermeture de l'établissement. Pour remédier à la situation, la requérante a été invitée à s'adresser à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, qui encadre les heures permises.
